

Procès-verbal de la 137^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le mercredi 18 septembre 2019, à 17h00,
sous la présidence de M. Benoit Valiquette, vice-président

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- M. Normand Kevin Aubin
- M. Jean-Guy Chartier
- Mme Isabelle Harnois
- M. Christian Lebeau-Jacob
- Mme Hélène Latendresse
- Mme Johanne Lebeuf (téléphone)
- Mme Isabelle Mireault
- Mme Heidi Brisson Smith
- M. Yvan St-Pierre
- M. Vincent Motard Côté
- M. Benoit Valiquette

ABSENCES

- Mme Kathleen Bélanger
- Mme Éléonore Douville
- M. Sébastien Gagné
- M. Sylvain Riendeau

INVITÉE

- Mme Hélène Bailieu

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

M. Benoit Valiquette ouvre la réunion à 17h00.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ190918-01	Sur proposition de M. Yvan St-Pierre, dûment appuyée par Mme Heidi Brisson Smith, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	---

Ordre du jour du 18 septembre 2019

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis au conseil d'administration sur la nomination d'une direction au Cégep régional de Lanaudière à Joliette
4. Recommandation d'émission de diplômes
5. Levée de l'assemblée

3. Avis au conseil d'administration sur la nomination d'une direction au Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

Mme Hélène Bailleu, directrice générale, présente la candidature retenue.

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu la vacance au poste de direction du collège constituant de Joliette;

Attendu que M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration, Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Yves Mc Nicoll, directeur du collège constituant de Terrebonne, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue, M. Mathieu St-Jean, membre représentant le conseil d'administration en provenance du collège constituant de Joliette nommés au comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agissait en tant que secrétaire du comité;

Attendu le processus de sélection qui s'ensuit;

Attendu la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu l'avis favorable de la commission des études en vertu des dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

CECJ190918-02	<p>Sur proposition de M. Jean-Guy Chartier, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière quant à la nomination de M. Sylvain Riendeau à la direction du Cégep régional de Lanaudière à Joliette.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

4. Recommandation d'émission de diplômes

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ190918-03	<p>Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 32131358 Code de lot : JO2019061101</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

PROJET DE RÉOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées.* ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ190918-04	<p>Sur proposition de Mme Heid Brisson Smith, dûment appuyée par M. Yvan St-Pierre, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p>
---------------	---

	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--	-----------------------

5. Levée de l'assemblée

CECJ190918-05	L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Benoit Valiquette de lever la séance à 17h15. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	---

X

Benoit Valiquette
Vice-président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire